BIOGRAPHY

CONFÉRENCES HISTORIQUES

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE

CELSE

PAR

M. Paul BROCA
Agrégé à la Faculté de médecine, chirurgien de l'hôpital Saint-Antoine,
Président de la Société de chirurgie.

LEÇON FAITE LE 3 JUILLET 1865

PARIS
LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE
17, RUE DE L'ÉCOLE-DE-MÉDECINE
1865

CONFÉRENCES HISTORIQUES

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE

CELSE

PAR

M. PAUL BROCA
Agrégé à la Faculté de médecine, chirurgien de l'hôpital Saint-Antoine,
Président de la Société de chirurgie.

LEÇON FAITE LE 3 JUILLET 1865

PARIS
LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE
10, RUE DE L'ÉCOLE-DE-MÉDECINE
1865

Paris. — Imprimerie de E. Martinet, rue Mignon, 2.

Messieurs,

Je ne viens pas vous parler d'un homme, mais d'un livre, et aussi d'une époque. Celse, l'auteur de ce livre, nous est à peu près inconnu. Son nom ne nous est parvenu qu'altéré par les copistes. On ne sait ni où il est né, ni où il est mort. On suppose qu'il a vécu à Rome; c'est très-probable, mais ce n'est pas certain. On ne connaît ni sa famille, ni ses amis; on discute sur l'époque où il florissait, et, pendant que les uns le font vivre sous le second triumvirat, d'autres le font contemporain de Tibère, de Néron, et même de Trajan. Voilà bien des incertitudes, et pourtant il en est une plus grande encore, car on ignore quelle était sa profession. Était-il médecin ou chirurgien, agriculteur, rhéteur ou philosophe? Vivait-il dans les camps ou exerçait-il, auprès d'un prince du sang, les fonctions de secrétaire? Toutes ces hypothèses ont été soutenues, et de pareilles divergences ne prouvent qu'une chose : c'est qu'on ne sait

rien ou presque rien de positif sur la personne de Celse.

N'attendez pas, dès lors, que je puisse, en vous parlant de lui, vous raconter quelques-uns de ces épisodes intéressants qui donnent tant de charme à la biographie des hommes célèbres, et qui mettent si bien en relief leur caractère et celui de leurs contemporains. Loin que je puisse, sous ce rapport, combler les lacunes de l'histoire, je serai au contraire obligé plus d'une fois de réfuter les assertions des biographes de Celse, et, au lieu d'augmenter la somme des notions que l'on possède sur lui, j'arriverai peut-être à la diminuer.

Le livre de Celse, *De re medica*, est certainement l'un des écrits les plus remarquables de l'antiquité. Le style en est si pur, si correct, que beaucoup d'auteurs ont appelé Celse le *Cicéron des médecins*. Ce livre résume, dans son élégante concision, l'ensemble des connaissances médicales et chirurgicales de l'époque qui a précédé celle de Galien. C'est, sous ce rapport, l'ouvrage le plus complet, le plus méthodique, le plus didactique que l'antiquité nous ait transmis. C'est un manuel, si vous voulez, mais un manuel merveilleusement composé, admirablement rédigé, et qui mériterait déjà, par cela seul, d'avoir sa place dans toutes les bibliothèques, quand même ce ne serait pas la seule source d'informations qui nous soit restée sur un grand nombre de points de l'histoire de notre science. Parmi les soixante-douze auteurs médicaux dont Celse a consulté et cité les ouvrages, il n'en est qu'un seul, Hippocrate, dont les écrits aient survécu au cataclysme du moyen âge. La plupart d'entre eux ne nous sont connus que par le livre de Celse, et il n'y a pas d'exagération à dire que près de la moitié de ce que nous savons sur l'histoire de la médecine et de ses progrès en Grèce, à Alexandrie et à Rome, pendant les quatre siècles qui ont suivi l'époque hippocratique, nous a été conservé par Celse, et par Celse seulement.

Il n'en faudrait pas tant pour expliquer le succès extraordinaire que cet ouvrage a obtenu depuis la Renaissance. Jusqu'alors on en avait fait peu de cas, — je vous dirai pourquoi tout à l'heure ; — mais l'imprimerie naissante lui rendit justice. Il eut l'honneur d'être imprimé dès 1478, cinq ans avant l'*Ars parva* de Galien et les *Aphorismes* d'Hippocrate, et j'ai lieu de croire que les seuls ouvrages de médecine qui aient été imprimés avant celui-là sont le *Canon* d'Avicenne (1476) et un fragment d'Albucasis sur la préparation des médicaments (1471).

Aucun livre de science n'a été édité plus souvent que celui de Celse. Choulant, en 1824, en a cité cinquante-cinq éditions latines, sans compter quinze éditions dont il n'a pu constater l'authenticité, et sans compter un bon nombre de traductions dans la plupart des langues de l'Europe. La version française la plus ancienne est celle de Ninnin, publiée en 1753, et plusieurs fois réimprimée. Depuis 1846 nous possédons une meilleure version, celle de M. Des Etangs. Si l'on s'en fiait aux apparences, on pourrait croire qu'il en a paru une troisième en 1824 ; mais cette prétendue traduction, malgré les signatures qu'elle porte, n'est autre que la traduction de Ninnin avec quelques changements microscopiques, qui ont été faits probablement sans consulter le texte latin, — témoin le petit contre-sens de la première phrase du livre.

Celse a eu un grand nombre de commentateurs et d'historiens qui comptent parmi les savants les plus érudits des deux derniers siècles. Il serait trop long de vous les énumérer; mais je ne puis me dispenser de nommer au moins Rhodius qui, le premier, essaya d'écrire une vie de Celse (1639) ; — Van der Linden, qui revisa et épura patiemment le texte de notre auteur, en confrontant les manuscrits et les éditions, et qui corrigea

plus de deux mille fautes commises par les copistes; — Almeloveen, qui mérita d'être surnommé Celse II par l'Académie des curieux de la nature; — Morgagni, qui en trente ans, de 1720 à 1750, écrivit, sous forme de lettres, huit dissertations critiques sur Celse, et qui en 1768, déjà octogénaire, revint encore sur ce sujet, dont il s'occupait depuis près de cinquante ans; — et enfin Léonard Targa, qui, plus persévérant encore, consacra entièrement soixante ans de sa longue vie à l'étude des manuscrits et des éditions de Celse. Un grand nombre de fautes qui avaient échappé à ses prédécesseurs furent corrigées par Targa, dont les deux éditions, publiées en 1769 et en 1806, sont considérées à juste titre comme les plus pures et les plus correctes.

J'aborde maintenant, messieurs, l'examen critique des documents à l'aide desquels on a essayé de constituer une biographie de Celse. Et d'abord, quel est son véritable nom? Sur le titre de la plupart des éditions et de quelques manuscrits peu anciens, on lit : *Aurelius Cornelius Celsus*. Déjà Leclerc avait fait remarquer qu'Aurelius était un nom de famille et ne pouvait pas être employé comme prénom. Il est, en effet, sans exemple dans l'histoire romaine que deux noms de famille, tels que Aurelius et Cornelius, aient été ainsi accolés l'un à l'autre. En outre, sur la plupart des manuscrits, le prénom de Celse n'est indiqué que par l'initiale A. — Leclerc avait conclu de là que le mot Aurelius avait dû être construit sur cette initiale par quelque copiste maladroit, dont l'erreur, reproduite par l'imprimerie, s'était ensuite perpétuée d'édition en édition. La prévision de Leclerc a été pleinement confirmée depuis par la découverte d'un manuscrit du Vatican, plus ancien que tous les autres, et sur lequel est inscrit le véritable prénom de Celse, *Aulus;* et il résulte d'ailleurs des recherches de Bianconi que le prénom *Aulus* était très-

commun dans la famille Cornelia, ainsi que le surnom *Celsus*.

Ce surnom était très-usité à Rome. On connaît un grand nombre de personnages qui l'ont porté, et que l'histoire mentionne comme ayant brillé soit dans la médecine, soit dans la philosophie, le droit ou la rhétorique. Or, notre Celse a écrit sur toutes ces choses, de telle sorte que ses biographes, égarés par la similitude des noms, ont pu le confondre avec des personnages très-divers par leur profession, par leur position sociale, et par l'époque où ils ont vécu.

On ne l'a confondu ni avec le philosophe épicurien Celsus, qui se rendit célèbre sous Marc-Aurèle par ses polémiques contre les chrétiens; ni avec le jurisconsulte Juventius Celsus, qui fut condamné à mort pour avoir conspiré contre Domitien, et qui était à la veille d'être exécuté, lorsqu'il eut la bonne fortune d'apprendredans sa prison la mort tragique de son empereur. Mais, à peu près à la même époque, vivait un autre jurisconsulte du nom de Celse, et quelques personnes, le confondant avec notre auteur, ont fait vivre celui-ci jusque sous Trajan.

Cette erreur est grossière, car je vous montrerai bientôt que le traité *De re medica* est bien antérieur au règne de Trajan. Il était plus excusable de confondre l'auteur de ce traité avec le médecin Apuleius Celsus, qui fut célèbre sous Tibère, et dont le nom pouvait s'écrire par abréviation A. Celsus, comme celui de notre Celse.

Cet Apuleius Celsus ne nous est pas connu par ses propres œuvres; on sait seulement qu'il forma deux élèves qui se distinguèrent dans des genres différents : L'un, Scribonius Largus, écrivit un *Traité de la composition des médicaments* qui nous a été conservé; l'autre, nommé Vectius Valens, se rendit célèbre par ses amours avec l'impératrice Messaline. Pline est même parti de là pour

flétrir, comme immorale, la profession de médecin. A ce compte, il en aurait pu flétrir bien d'autres.

Il y a eu à Rome, probablement vers la même époque, un autre médecin du nom de Celsus. Il n'est connu que par une épitaphe très-importante au point de vue de l'histoire de l'enseignement médical à Rome. Voici cette inscription, d'après Gruter :

M. LIVIO CELSO TABVLARIO
SCHOLÆ MEDICORVM
M. LIVIVS EVTYCHVS
ARCHIATROS OLL. D. II.

A M. Livius Celsus, secrétaire de l'École des médecins, l'archiatre M. Livius Eutychus a donné deux urnes.

Cette inscription, qui nous révèle l'existence d'une École de médecine à Rome, ne porte malheureusement aucune date ; mais le mot grec *archiatros* nous reporte à une époque assez reculée. Il est certain, en effet, que ce mot fut promptement latinisé. Sur toutes les autres inscriptions romaines où il est question du même titre, on lit *archiater* et non *archiatros*. Les écrivains latins qui ont parlé des archiâtres se sont servis également de la terminaison latine. Enfin plusieurs auteurs ont fait mention d'un certain Andromachus, archiatre de Néron, *archiater Neronis*. Tout cela nous permet de croire que l'épitaphe de Livius Celsus est probablement antérieure au règne de Néron.

Il ressort de cette inscription importante qu'il y avait quelque part à Rome, non pas une école officielle, comparable à nos facultés de médecine, mais un groupe de médecins associés pour enseigner leur art. Jusqu'alors, cet enseignement avait été purement individuel.

Je dois vous parler enfin d'un dernier personnage qui

a porté le nom de Celsus et qui, suivant le savant Bianconi, serait le véritable auteur du traité *De re medica*. Bianconi est un des érudits qui ont consacré le plus de temps et de soins à l'étude de Celse. Les douze lettres qu'il a écrites sur ce sujet à Tiraboschi forment tout un volume, et sa dissertation latine sur l'époque où Celse a vécu, *De Celsi ætate*, est une œuvre des plus remarquables. Après avoir démontré, et je pense avec succès, que son héros n'exerçait pas la profession de médecin, et qu'il écrivait dans les premiers temps du règne d'Auguste, il a pensé qu'un homme aussi éminent dans les lettres et dans les sciences avait dû occuper une position élevée, et être en relation avec les grands écrivains de cette époque, qu'on a appelée le siècle d'or de la littérature latine. Il s'est donc efforcé de prouver que notre Celse avait été l'ami d'Horace et d'Ovide, le compagnon et le secrétaire du jeune Tibère.

Il s'est basé principalement sur deux épîtres d'Horace où il est question d'un certain Celsus, qui faisait partie de l'entourage de Tibère. Lorsque celui-ci n'était encore que prince du sang, Auguste, son père adoptif, qui se méfiait de lui, l'envoya guerroyer en Orient, peut-être un peu pour lui faire la main, mais surtout pour le tenir éloigné de Rome. Tibère, alors âgé d'environ vingt-deux ans, avait emmené avec lui, dans son expédition, ce qu'Horace appelle une cohorte littéraire. Dans cette cohorte figuraient Julius Florus, ami d'Horace, et un écrivain du nom de Celsus, qui sans doute, dans l'origine, n'était pas en grande faveur auprès du jeune prince, car Horace, dans son épître à Florus (l. I, épît. III), le malmena rudement en le traitant de plagiaire et en le comparant à la corneille d'Ésope; mais bientôt, le plagiaire ayant fait son chemin et étant devenu l'ami particulier de Tibère, Horace le jugea digne à son tour de son amitié et lui adressa une de ses épîtres les plus

aimables (l. I, épît. VIII), qui se terminait pourtant par ce vers :

Ut tu fortunam, sic nos te, Celse, feremus.

Ce qui veut dire à peu près : Tâche de te maintenir en faveur, si tu veux que je t'estime. C'est dans cette épître que nous apprenons que Celsus était secrétaire de Tibère : *comes scribaque Neronis ;* car Tibère, messieurs, s'appelait aussi Néron ; il portait deux noms qui devaient devenir également chers au peuple romain.

C'est à ce Celse-là que Bianconi attribue le traité *De re medica ;* mais, par malheur pour cette hypothèse, Horace nous a donné les deux noms de son personnage, Celsus *Albinovanus*, et non pas Cornelius Celsus ; et Bianconi, ordinairement si ingénieux, n'a pu opposer à cette objection décisive que des raisons sans aucune valeur.

Avouons donc, messieurs, que notre Celse n'a pas eu l'honneur d'être secrétaire de Tibère, et ajoutons que nous ne connaissons pas le premier mot de sa biographie.

Où est-il né ? Cœlius Rhodiginus, écrivain de la Renaissance, rapporte que les habitants de Vérone revendiquaient Celse pour leur compatriote ; mais il ne dit pas sur quoi reposait cette prétention, qui n'a été acceptée, je pense, par aucun critique. D'un autre côté, plusieurs auteurs ont admis que Celse était Romain, mais toujours sans preuve, ainsi que le montre suffisamment cette phrase de M. Kunholtz (de Montpellier) : « Quoique » aucun document authentique n'ait pu nous apprendre » encore où est né Celse, nous le regarderons, avec » Rousseus et Fabricius, comme étant Romain. » Après de pareilles prémisses, il était permis d'attendre une autre conclusion.

Rhodius, son premier biographe, l'a fait vivre sous Néron et ses successeurs, jusqu'à Trajan. En trente ans,

de 68 à 98 après Jésus-Christ, il aurait vu neuf empereurs. Il est bien vrai que Pline l'ancien, mort en 79, a commencé son XXIXe livre en disant que personne encore n'avait écrit en latin sur la médecine. Il était naturel d'en conclure qu'à cette époque l'ouvrage de Celse n'était pas encore composé. Mais, par une étrange contradiction, Pline a cité ce livre à trois reprises. En outre, Columelle, qui écrivait sous l'empereur Claude, vers l'an 42, a cité un très-grand nombre de fois le traité d'agriculture de Celse.

Celse est donc antérieur à Claude, et, jusqu'aux recherches de Bianconi, l'opinion la plus répandue était qu'il avait écrit sous le règne de Tibère, parce que Columelle avait parlé de lui comme d'un homme de son temps (*nostrorum temporum vir*) ; mais Columelle était déjà vieux, — il le dit lui-même, — lorsqu'il écrivit son livre, et ses souvenirs pouvaient très-bien remonter jusqu'au siècle d'Auguste : cela nous laisse une grande latitude.

Si maintenant nous considérons l'ouvrage même de Celse, nous reconnaîtrons avec Bianconi qu'il a dû être écrit pendant la première moitié du règne d'Auguste. Le style, d'abord, de l'avis des meilleurs appréciateurs, est bien celui de la plus belle époque de la latinité. Celse, dans l'admirable introduction de son premier livre, arrête son historique à Thémison, dont il parle presque comme de son contemporain. « Thémison, » dit-il, dans sa vieillesse, s'est écarté il y a peu de temps » (*nuper*) de quelques-uns des préceptes d'Asclépiade. » Or Thémison, élève et successeur d'Asclépiade, qui mourut vers l'an 92 avant Jésus-Christ, ne peut guère avoir survécu plus de cinquante ans à son maître, ce qui place l'époque de sa mort au plus tard vers l'an 40 avant Jésus-Christ ; et il est clair, dès lors, que Celse ne peut avoir écrit ni sous Tibère, ni même dans la seconde

moitié du règne d'Auguste. Ainsi raisonne Bianconi, et il n'y aurait rien à objecter à cette démonstration, si la date de la mort d'Asclépiade était suffisamment déterminée.

Mais voici un argument plus décisif. Comment se fait-il que Celse, cet écrivain si érudit, qui a cité un si grand nombre d'auteurs et de praticiens, n'ait pas parlé d'Antonius Musa, médecin d'Auguste, de cet *illustre*, de cet *immortel* Musa, qui avait sauvé ou qui passait pour avoir sauvé les jours de l'empereur, et qui, en récompense, reçut les plus grands honneurs qu'on ait jamais accordés à un médecin, puisque le sénat lui octroya l'anneau d'or des chevaliers, et qu'on lui éleva, de son vivant, une statue auprès de celle d'Esculape? Si Musa n'eût été qu'un praticien célèbre et fortuné, on pourrait comprendre à la rigueur que Celse, quoique écrivant après lui, l'eût passé sous silence; mais Musa fut un chef d'école: il réforma la médecine de Thémison ; il institua une méthode que Pline appelle la médecine des contraires (*contraria medicina*), et qui devint bien vite à la mode lorsqu'on sut qu'elle jouissait des faveurs d'Auguste. L'omission de cette méthode et du nom de son auteur, dans un livre aussi complet que celui de Celse, serait tout à fait inexplicable. Il y a plus; la maladie dont Auguste avait été guéri par Musa était une affection du foie; les remèdes chauds ayant échoué, Musa eut recours avec succès au traitement par l'eau froide. Or, Celse, parlant du traitement des affections du foie (lib. IV, c. VIII), après avoir dit à plusieurs reprises qu'elles doivent être traitées par les remèdes chauds, ajoute que rien n'est plus nuisible au foie que les choses froides, et qu'il faut s'en abstenir entièrement : *Abstinendum utique est ab omnibus frigidis ; neque enim res ulla magis jecur lædit.* Il est bien certain qu'il se serait exprimé autrement s'il eût écrit après la maladie d'Auguste. Le

traité *De re medica* est donc antérieur à cette maladie, dont les historiens ont indiqué la date, et qui eut lieu l'an 731 de Rome, c'est-à-dire l'an 22 avant Jésus-Christ.

Celse a pu écrire plusieurs années auparavant. Il est certain toutefois que son *Traité de rhétorique* est postérieur à l'an 29, où parurent les *Géorgiques*, puisque Quintilien (VIII, 3) lui a reproché d'avoir critiqué le vers 357 de ce poëme.

Au surplus, messieurs, il est probable que Celse a écrit pendant longtemps, car il a produit un grand nombre d'ouvrages, ou plutôt de traités formant une sorte d'encyclopédie.

Cette encyclopédie comprenait d'abord un traité d'agriculture, *De re rustica*, en cinq livres; puis le traité *De re medica*, en huit livres ; le traité de rhétorique, probablement en sept livres, venait immédiatement après. On ne sait dans quel ordre se succédaient les autres traités ; on n'en connaît même pas le nombre; on sait seulement qu'il y en avait un sur le droit, un autre sur la philosophie, un troisième sur l'art militaire.

Vous vous demandez peut-être, messieurs, si des ouvrages aussi nombreux et aussi divers sont bien du même auteur, ou s'ils ne seraient pas dus plutôt à plusieurs écrivains portant ce nom de Celsus, qui était si commun à Rome. Mais Columelle, Quintilien, Végèce, et tous ceux qui ont parlé de ces ouvrages, les ont attribués expressément à *Cornelius* Celsus. Columelle et Végèce ont dit l'un et l'autre que le Corn. Celsus dont ils parlaient était en même temps l'auteur d'un traité de médecine. Quintilien a été plus explicite encore, comme je le dirai bientôt. Enfin Celse lui-même, parlant du traitement de la gale de l'homme (l. V, cap. XXVIII, § 16), conseille l'emploi d'une préparation de poix et de soufre, et renvoie, pour la manière de s'en servir, à son traité d'agriculture : *sicut in pecoribus proposui.*

Au surplus, la première phrase de l'introduction du traité *De re medica* fait évidemment suite à son ouvrage d'agriculture : *Ut alimenta sanis corporibus agricultura, sic sanitatem ægris medicina promittit.* En voici d'ailleurs la preuve directe : Columelle, dans le premier chapitre de son premier livre, dit que l'agriculture de Cornelius Celsus forme cinq livres. Or, sur le titre du plus ancien manuscrit du Vatican on lit : *Auli Cornelii Celsi liber sextus, idemque medicinæ primus.* Et enfin Greive rapporte que le manuscrit d'Alexandre de Padoue, qui ne comprend que le livre IV, se termine par ces mots : *Artium Cornelii Celsi liber nonus, idem medicinæ liber quartus explicit feliciter.* Cela paraît indiquer que l'encyclopédie de Celse était intitulée : *Artes.* En tous cas, il est parfaitement certain que le livre I du traité de médecine faisait immédiatement suite au livre V et dernier du traité d'agriculture.

Que les autres traités dont je viens de vous donner l'énumération soient du même auteur, c'est ce que prouve bien clairement un passage du dernier chapitre du livre XIII de Quintilien. Quintilien dit que l'orateur doit posséder toutes les connaissances, et, pour montrer que cela est possible, il cite d'abord Caton le censeur, qui fut à la fois orateur, historien, jurisconsulte, agronome, et, qui sur ses vieux jours, cultiva avec succès les lettres grecques. Il passe alors à Varron et à Cicéron, dont les connaissances étaient encore plus étendues, et il termine en ces termes : *Quid plura, quum etiam Cornelius Celsus, mediocri vir ingenio, non solum de his omnibus conscripserit artibus, sed amplius rei militaris et rusticæ etiam, et medicæ præcepta reliquerit?*

Quintilien, vous le voyez, n'a pas flatté Celse (il ne flattait que Domitien). L'hommage qu'il lui rend n'est donc pas suspect lorsqu'il reconnaît que cet « homme d'un génie médiocre » s'est fait connaître par ses écrits

comme un savant universel. Ce passage a paru contradictoire; on a cru à tort qu'il était altéré, et plus à tort encore on a essayé de le corriger. Quintilien juge que Celse est un génie médiocre parce qu'il n'a pas les mêmes opinions que lui sur la rhétorique, et dans le fait, lorsqu'il le cite, c'est presque toujours pour le critiquer; mais tous les témoignages s'accordent pour établir que les autres ouvrages de Celse n'étaient pas plus médiocres que son traité de médecine.

Je vous citerai d'abord Quintilien lui-même, qui, dans le premier chapitre du livre X, parlant de ceux qui ont écrit en latin sur la philosophie, nomme en première ligne Cicéron, puis Brutus, et en troisième ligne Celse, dont les nombreux écrits philosophiques, dit-il, ne manquent ni d'élégance ni d'éclat : *Scripsit non parum multa Cornelius Celsus, scepticos secutus, non sine cultu et nitore.* Et il range ces écrits philosophiques au nombre des ouvrages où l'orateur doit chercher le complément de son éducation.

Columelle loue bien plus encore le traité d'agriculture de Celse, qu'il cite continuellement. Il appelle Celse *celeberrimus auctor* (l. III, c. XVII) ; il dit qu'il n'a pas moins mérité de louanges que Caton, Varron et Magon (l. I, c. I), et lorsqu'il lui arrive de le réfuter, c'est encore pour lui rendre hommage. « Je ne puis assez m'étonner, » dit-il quelque part (l. II, c. II), que cette erreur ait été » commise par Cornelius Celsus, cet homme qui connais- » sait non-seulement l'agronomie, mais encore toute la » nature. » Il ne l'estime pas moins comme écrivain que comme savant, témoin le passage suivant sur les abeilles : (l. IX, c. II) « Il est impossible, dit-il, de sur- » passer la science d'Hyginus (le maître de Virgile), les » ornements de Virgile et l'élégance de Celse. Hyginus » a réuni les préceptes des anciens ; Virgile a orné le » sujet des fleurs de la poésie ; et nous trouvons dans

» Celse un judicieux mélange de ces deux manières. »

Nous pouvons porter, messieurs, un jugement tout semblable sur son traité de médecine, qui ne se distingue pas moins par la forme que par le fond.

Quant au traité de l'art militaire, *De re militari*, Végèce, qui écrivait au IVe siècle, et qui fait autorité dans ces matières, en fait le plus grand cas. Il cite fréquemment Celse, jusque dans le titre même de son ouvrage ; il le met au premier rang avec Caton, Trajan et Adrien, ce qui n'est pas un médiocre honneur, si l'on songe à l'importance que les Romains attachaient à l'art militaire.

Ainsi, messieurs, ce même auteur qui a écrit sur la médecine un ouvrage si remarquable, et qui en particulier a traité de la chirurgie avec une précision et une solidité sans exemple dans l'antiquité, a produit des écrits tout aussi dignes d'éloges sur l'agriculture, l'art militaire, la rhétorique et la philosophie. Au milieu de toutes ces choses dans lesquelles il a excellé, est-il possible de découvrir la profession qu'il exerçait ? Je ne le pense pas ; et il est fort possible qu'il n'ait exercé aucune profession, car ce n'en était pas une à cette époque d'être un savant et un écrivain. Mais, comme il ne nous reste de lui que son traité de médecine, comme c'est par ce livre seulement que nous le connaissons aujourd'hui, on se figure difficilement qu'il ait pu écrire un pareil chef-d'œuvre sans être voué spécialement à la pratique médicale. De là est venue l'opinion généralement répandue que Celse était médecin — ou chirurgien — ou l'un et l'autre à la fois. Je ne saurais la partager. Je sais que j'ai aujourd'hui contre moi le sentiment de la majorité, mais je puis invoquer des autorités considérables, et entre autres celles de Van der Linden, de Bianconi et de Dezeimeris.

Constatons d'abord, messieurs, que jamais, ni dans

l'antiquité, ni dans le moyen âge, personne n'a rangé Celse parmi les médecins.

Pline, qui a tant parlé des médecins de Rome, et qui en a nommé un si grand nombre (toujours pour en dire du mal), n'a point compris Celse dans cette énumération. Si Celse échappe à la médisance de Pline, c'est déjà une assez forte présomption pour qu'il ne soit pas médecin. Un homme comme lui n'aurait pas pu faire partie du corps médical de Rome sans y tenir un rang distingué, car il est bien certain que la médecine romaine n'a produit aucun esprit qui lui soit comparable. Comment veut-on que Pline ait tant écrit sur les médecins de Rome sans faire allusion au plus éminent d'entre eux? Notez d'ailleurs qu'il connaissait parfaitement Celse. Il l'a cité bon nombre de fois dans son texte, et surtout dans les listes d'auteurs annexées aux tables qui composent le premier livre de l'*Histoire naturelle*. Sur les trente-six livres du texte, il n'y en a pas moins de vingt pour lesquels il a consulté les écrits de Celse. Or, nulle part, ni sur les listes, ni dans le texte, il ne donne à Celse le titre de *medicus*, ce qu'il fait toujours lorsqu'il parle d'un médecin. Il y a plus : toutes les fois que le nombre des médecins mentionnés dans une liste est considérable (ce qui a lieu dans les livres relatifs aux plantes médicinales et à la médecine proprement dite), Pline décompose sa liste en deux listes secondaires, l'une comprenant ceux qu'il appelle simplement *auctores*, l'autre comprenant les médecins, *medici*. Eh bien, Celse est toujours placé dans la première catégorie, et *jamais* dans la seconde. Il est donc évident que Pline, qui devait savoir à quoi s'en tenir, ne rangeait pas Celse parmi les médecins.

Voici maintenant un fait tout aussi démonstratif : tandis que plusieurs auteurs non médicaux ont mentionné le *Traité de médecine* de Celse, aucun auteur médical de

l'antiquité n'a parlé de ce livre, ni de celui qui l'a écrit. Le Celsus dont le nom revient assez fréquemment dans le traité de Scribonius Largus, *De compositione medicamentorum*, n'a rien de commun avec le nôtre ; c'est le médecin Apuleius Celsus dont je vous ai déjà parlé, et Scribonius Largus, son élève, craignait si peu qu'on le prît pour notre Celse, qu'il ne lui a donné qu'une ou deux fois son premier nom Apuleius ; dans ses autres citations, il l'a nommé simplement Celsus, parce qu'il savait bien que sa qualité de médecin suffisait amplement pour le distinguer de cet autre Celsus, qui avait écrit une encyclopédie, et dont Columelle, à peu près à la même époque (vers l'an 42), proclamait la célébrité.

Je le répète, aucun médecin de l'antiquité n'a parlé du livre de Celse, ni ceux qui écrivaient en grec, ni ceux qui écrivaient en latin, ni les auteurs du IIe siècle, Cælius Aurelianus et Galien, — ni, dans les siècles suivants, les compilateurs Aetius et Oribase, — ni enfin Paul d'Égine, qui écrivit au VIIe siècle un manuel de médecine et de chirurgie comparable sous quelques rapports à celui de Celse. Ce silence, messieurs, serait inexplicable et injustifiable, si le livre de Celse avait été écrit par un médecin, et s'il eût été entre les mains des médecins. Mais il faisait partie d'une encyclopédie destinée aux gens du monde, et vous savez que de tout temps les médecins ont dédaigné ces sortes de productions.

Cela dura pendant tout le temps de la Renaissance. Toutes les œuvres de Celse périrent, à l'exception de son traité de médecine ; et lorsque ce livre eut été imprimé, on le trouva si remarquable de précision et de clarté, si supérieur à tout ce qui avait été écrit en latin sur la médecine, qu'on l'admit aussitôt au nombre des ouvrages classiques, sans s'inquiéter de savoir s'il émanait ou non d'un auteur voué à la profession médicale.

Cette question, d'abord, ne fut pas même posée; bientôt, lorsque les progrès de l'érudition eurent appris à reconnaître un seul et même personnage dans l'auteur du traité de médecine et dans le Celse de Columelle, de Quintilien et de Végèce, tous les savants, appartenant ou non à la médecine, s'accordèrent à admettre, avec toute l'antiquité, que Celse n'était pas médecin.

Mais pendant que cette opinion se maintenait parmi les érudits, la plupart des médecins qui lisaient Celse ne pouvaient s'imaginer que l'ouvrage le plus exact et le plus pratique de leur bibliothèque eût été écrit par un autre que par un homme du métier, — et lorsqu'on leur objectait que cet auteur avait écrit, avec non moins de compétence et de talent, sur un très-grand nombre d'autres sujets, l'admiration qu'ils éprouvaient pour lui accroissait encore leur désir de le revendiquer comme un des leurs, pour l'honneur de la médecine et de la chirurgie. Daniel Leclerc, après lui Schultze et la plupart des historiens de la médecine, se firent les interprètes de ce sentiment louable, — mais la vérité doit passer avant notre amour-propre professionnel; et la vérité est que c'est seulement dix-sept siècles après l'époque de Celse, qu'on a pour la première fois prétendu qu'il était médecin; par conséquent nous devons nous en rapporter à l'opinion publique de l'antiquité, à moins que nous ne trouvions, dans le livre même de Celse, des preuves intrinsèques assez évidentes pour contre-balancer tous les témoignages.

Or, vous allez voir au contraire que Celse s'est exprimé, dans un grand nombre d'endroits, comme n'aurait pu le faire un homme exerçant la profession de médecin.

Mais il est de toute justice de mettre d'abord sous vos yeux les passages sur lesquels on s'est basé pour soutenir que Celse était un praticien.

Après avoir décrit, d'après Héraclide de Tarente, l'o-

pération de l'ankyloblépharon, qui consiste à détruire les adhérences de la paupière avec le globe de l'œil, et qui aujourd'hui encore est considérée comme tout à fait inefficace, Celse s'exprime ainsi : *Ego sic restitutum esse neminem memini.* Voilà bien la preuve que Celse avait vu un certain nombre d'individus opérés sans succès de l'ankyloblépharon, mais il n'en résulte pas qu'il les eût opérés lui-même. Ce langage, il est vrai, paraît être celui d'un praticien ; il est clair, en effet, qu'un homme du métier pouvait seul prendre sur lui de condamner une opération très-simple, et en apparence très-rationnelle ; mais si un autre avait dit la même chose avant Celse, l'argument perdrait toute sa portée. Lisons donc la suite de ce passage. Celse ajoute immédiatement après : *Meges se quoque multa tentasse, neque unquam profuisse, quia semper iterum oculo palpebra inhæserit, memoriæ prodidit* (l. VII, c. VII, § 6). Ce n'est donc pas Celse, c'est Mégès qui a reconnu et annoncé l'inefficacité de l'opération d'Héraclide de Tarente ; Mégès, praticien illustre, qui, peu de temps avant l'époque de Celse, tenait le sceptre de la chirurgie romaine, qui s'était rendu célèbre non-seulement comme opérateur, mais encore comme écrivain, et qui avait mérité d'être appelé par Celse le plus savant des chirurgiens de Rome (lib. VII, introd.). Aussi parle-t-il avec la sûreté d'un homme qui invoque sa propre expérience. « Cette opération, dit-il, je l'ai souvent tentée, et je n'ai jamais réussi, parce que toujours la paupière contractait de nouvelles adhérences avec l'œil. » Celse, au contraire, se borne à dire : « Je ne me souviens pas que personne ait été ainsi guéri. » Cela prouve simplement qu'ayant à choisir entre l'opinion d'Héraclide et le jugement de Mégès, il avait pris des informations, qu'il avait cherché et examiné un certain nombre d'opérés, sans en trouver un seul qui eût été exempt de récidive.

Du reste, messieurs, habituez-vous dès maintenant à cette idée, qu'on n'était pas médecin à Rome, par cela seul qu'on voyait des malades. J'y reviendrai tout à l'heure plus amplement.

On a invoqué encore le passage où Celse, parlant de l'opération de l'ankyloglosse, annonce que la plupart des opérés peuvent parler dès que la plaie faite dans la bouche est guérie, mais ajoute toutefois : « J'ai connu » un opéré qui ne pouvait parler, quoiqu'il pût porter » sa langue bien au delà des dents(l. VII, c. XII, § 4). Mais ici encore Celse ne dit pas que ce cas se soit présenté dans sa pratique, et le tour de phrase qu'il emploie permet même de considérer comme certain que ce n'était pas par lui que l'opération avait été faite.

Un troisième argument est tiré du passage relatif au traitement de la diarrhée, passage où Celse, à ce qu'on prétend, aurait critiqué l'opinion d'Asclépiade et émis sa propre opinion sous une forme personnelle en disant : *Ego existimo* (lib. IV, cap. XIX). Ces mots sont effectivement dans le texte, mais, si nous complétons la citation, nous trouverons au contraire que Celse s'est exprimé comme un homme qui n'avait aucune opinion. Il s'agit de savoir si les malades qui ont la diarrhée doivent boire chaud ou froid. Les anciens prescrivaient les boissons chaudes; Asclépiade, au contraire, voulait que les boissons fussent froides, et même aussi froides que possible; — c'est ici que Celse paraît. « Quant à moi, » dit-il, je pense que chaque malade, d'après son expé- » rience, doit choisir entre les boissons chaudes et les » boissons froides. » *Ego experimentis quemque in se credere debere existimo calida potius an frigida utatur.* Vous voyez que l'auteur ne se compromet guère. Pour ma part, loin de trouver dans ce passage la preuve qu'on y a cherchée, j'y verrais plutôt une preuve contraire, car il me semble qu'un médecin, alors même qu'il aurait

considéré le choix des boissons comme indifférent, se serait exprimé d'une autre manière.

Voici enfin, messieurs, un passage bien autrement formel que les précédents; c'est le seul à vrai dire, si le texte n'est pas altéré, où notre auteur ait parlé de sa pratique. Aussi M. Des Étangs s'écrie-t-il que le praticien est enfin surpris ici en flagrant délit. A quel moment de la journée faut-il faire manger les malades atteints de fièvre quotidienne? Ce point, dit Celse, est très-controversé. Les uns donnent la nourriture le matin, les autres le soir. Celse trouve que les deux procédés, surtout le second, ont leurs inconvénients, et ajoute : *Ob hœc ad mediam noctem decurro.* « C'est pourquoi j'attends le milieu de la nuit. » (Lib. III, c. v.) — L'authenticité de ce passage a été contestée (1); mais je l'accepte. Oui, Celse voyait et soignait des malades; mais cela ne prouve pas qu'il fût médecin. L'exercice de la médecine était libre chez les Romains. Il y avait dans quelques grandes villes des médecins de profession, mais en outre chacun donnait ses conseils aux malades qu'il connaissait. C'est comme cela que Celse pouvait et devait pratiquer quelquefois un art dans lequel il était certainement plus instruit que la plupart des médecins de son temps. Qu'il eût une certaine expérience du traitement des fièvres intermittentes, cela ne nous surprendra pas, si nous songeons que cette affection fut de tout temps très-commune dans la campagne de Rome. De là à exercer la profession médicale, il y avait loin, je vous le montrerai bientôt. Mais le moment est venu de vous prouver par les paroles de Celse, que son livre n'a été écrit ni pour des médecins, ni par un médecin.

(1) Dans les éditions de Van der Linden et d'Almeloveen, ce passage est remplacé par le suivant : *Ob hœc* ALII *differunt ad mediam noctem*, DECURSO *gravissimo tempore*, etc. De *decurro* à *decurso* la différence est assez légère pour que les copistes aient pu se tromper.

Il paraît déjà assez probable qu'un ouvrage qui faisait partie d'une encyclopédie, devait s'adresser aux gens du monde et non aux médecins, si l'on considère surtout que cet ouvrage a été écrit en latin, à une époque où tous les médecins de l'Italie étaient Grecs, ou avaient étudié dans des livres grecs. La langue latine n'avait pas encore été employée dans les sciences; ç'a été l'un des plus grands mérites de Celse, de l'avoir assujettie le premier à la rigueur et à la précision que jusqu'alors la langue grecque possédait seule, et d'avoir atteint d'emblée, sous ce rapport, un degré de perfection qui n'a pas été surpassé. Il a eu à surmonter des difficultés d'autant plus grandes, que les mots mêmes lui manquaient, la plupart des maladies, des médicaments et des organes n'ayant pas encore reçu de nom en latin. Quelquefois une habile périphrase supplée aux lacunes du vocabulaire, mais le plus souvent il est obligé de se servir du mot grec, qu'il n'essaye pas même de latiniser. Ces mots grecs reviennent par centaines, et sont ordinairement accompagnés de la formule : *quod græci... vocant*. Parfois cependant, pour varier cette formule, il emploie le mot *medici*, comme synonyme de *græci*. Par exemple : « ce genre de fièvre tierce que les médecins ap-» pellent hémitritée, *quod medici* ἡμιτριταῖον *appellant* (lib. III, c. VII, et c. VIII). Ou encore, à propos des crachements de sang : « Les médecins distinguent le cas où le sang » vient de l'érosion de quelque partie, ou de sa rupture, » ou de l'ouverture d'une veine. Ils appellent le pre-» mier cas *diabrosis*, le second *rhexis*, le troisième *anasto-» mosis*. » (L. IV, c. IV, § 5.) Ces passages prouvent d'une part, que les médecins étaient grecs, ou parlaient grec, et d'autre part que Celse n'écrivait pas pour eux, car il est évident qu'il n'aurait pas employé de pareilles formes de langage, en s'adressant à des médecins.

Il aurait évité aussi de leur dire, en parlant d'Érasis-

trate : « S'il avait possédé suffisamment cette connais-
» sance des choses de la nature, que les médecins re-
» vendiquent témérairement, il aurait su que rien ne
» provient jamais d'une cause unique, etc. *Si contemplationem rerum naturæ, quam temere medici sibi vindicant, satis comprehendisset, etiam illud scisset nihil omnino ob unam causam fieri* (lib. I, introd.). Il est clair qu'aucun médecin ne s'exprimerait ainsi, et que personne ne parlerait ainsi des prétentions des médecins dans un livre qui leur serait destiné. Aussi a-t-on essayé d'échapper à cette évidence en altérant le texte, en remplaçant *temere* par *non temere*, altération violente qui s'est maintenue jusque dans l'édition d'Almeloveen, mais que tous les critiques ont repoussée et qu'il a bien fallu abandonner.

Il arrive fréquemment que Celse termine le traitement d'une maladie en disant : « Voilà ce que prescrivent les médecins, mais voici ce que font les gens de la campagne ; » et il a bien quelque tendance à donner la préférence à ces remèdes rustiques. Cela revient à propos de la pleurésie (l. IV, c. VI), des maux de dents (VI, 9), des rhumes (V, 28, § 7) et de diverses affections des yeux. La phrase qui termine le long chapitre relatif à ces dernières maladies mérite d'être citée. « Quiconque,
» dit-il, passe en revue tous les moyens que les médecins
» ont fait connaître, peut facilement s'apercevoir que,
» parmi ces affections oculaires dont nous venons de
» parler, c'est à peine s'il en est une seule qui ne puisse
» être guérie aussi bien par des remèdes simples et
» faciles. » (VI, 6, § 39.) Nous retrouvons ailleurs un jugement à peu près semblable : « C'est ce que l'on
» voit aussi, dit-il, dans les yeux, qui, après avoir été
» longtemps tourmentés par les médecins, guérissent
» quelquefois sans eux. » *Sicut in oculis quoque deprehendi potest, qui a medicis diu vexati, sine his interdum*

sanescunt (VII, introd.). Cette proposition, messieurs, est encore un peu vraie de nos jours, mais un médecin ne l'exprimerait pas sous cette forme.

Voici maintenant, toujours à propos des maladies des yeux, un conseil qui évidemment ne s'adresse pas aux médecins : « Si l'on n'a sous la main ni médecin, ni mé- » dicament, on adoucit le mal en introduisant dans l'œil, » avec un pinceau, du blanc d'œuf ou du lait de » femme » (VI, 6, § 8.) Il serait tout à fait ridicule d'enseigner à un médecin ce que doivent faire les gens qui ne peuvent pas le consulter, tandis que cette indication trouve parfaitement sa place dans un livre écrit pour tout le monde.

Les preuves de ce genre abondent, et je ne puis songer à vous les présenter toutes; mais je ne puis pourtant pas me dispenser de mentionner la suivante : elle est tirée du chapitre relatif aux maladies des parties génitales, *partes obscœnæ*. Comment traiter en latin d'une pareille matière? Et quels mots employer pour désigner de pareils organes? A cette époque-là, messieurs, quoique la corruption des mœurs eût déjà fait de grands progrès, la langue latine, j'entends la langue littéraire, celle de la bonne société, était encore très-pudique. Il y avait des choses que les Romains ne pouvaient dire faute de mots acceptés. Leur éducation ne tarda pas à se faire, témoin le riche vocabulaire de Martial et de Juvénal, mais il paraît qu'elle n'était pas encore faite au temps de Celse, de sorte que les médecins n'auraient pu parler et écrire sur les parties génitales, s'ils n'avaient écrit et parlé en grec. Comme aujourd'hui le latin, le grec alors « dans ses mots bra- » vait l'honnêteté. » Jugez donc de l'embarras de Celse, lorsque vient le moment d'aborder ce sujet épineux! Les Grecs, dit-il, sont à leur aise; ils ont des mots tolérables, acceptés par l'usage, et employés par tous

les médecins; mais en latin ces mots sont honteux; ceux qui se respectent ne les emploient pas; — et il hésite à écrire ce chapitre où l'art se trouve aux prises avec la pudeur. Cette hésitation, messieurs, se comprendrait-elle de la part d'un médecin écrivant pour des médecins? Mais ce qui est plus significatif encore, c'est le motif qui a décidé Celse à risquer le scandale d'un chapitre sur les maladies des parties obscènes : « Cette » raison, dit-il, n'a pas dû me détourner d'écrire, d'abord, parce que je veux réunir ici tout ce que je tiens » pour salutaire, ensuite parce que, dans le vulgaire, » chacun a surtout besoin de connaître le traitement des » maux qu'il lui répugne le plus de montrer à autrui. » *Neque tamen ea res à scribendo deterrere me debuit: primum ut omnia quæ salutaria accepi comprehenderem; dein quia* IN VULGUS *eorum curatio etiam præcipue cognoscenda est, quæ invitissimus quisque alteri ostendit* (l. VI, cap. XVIII, § 1). Il est impossible de dire plus catégoriquement qu'on écrit pour le vulgaire et non pour les médecins.

Je n'ai plus rien à ajouter pour prouver que le livre de Celse était destiné exclusivement aux gens du monde, comme le reste de l'encyclopédie dont il faisait partie. Dès lors, il est très-probable que ce livre est une compilation, et Celse d'ailleurs ne le cache pas. Il dit fréquemment : Voilà tout ce que j'ai trouvé dans les auteurs; et lorsqu'il lui arrive de citer un de ces remèdes populaires dont les médecins n'ont pas parlé, il s'en excuse en disant par exemple : « Comme ce remède ne peut produire » aucun effet nuisible, j'ai cru devoir l'insérer dans mon » ouvrage, quoique je ne l'aie pas lu dans les ouvrages » des médecins. » (Il s'agit d'un gargarisme au charbon d'hirondelle, dans le traitement de l'angine, l. IV, c. IV, § 1.)

L'un des passages où le compilateur se montre le plus à découvert est celui qui concerne la réduction des luxa-

tions de la cuisse. Ces luxations, vous le savez, sont quelquefois assez difficiles à réduire (elles l'étaient surtout avant le chloroforme); mais, lorsque la réduction est obtenue, le déplacement n'a aucune tendance à se reproduire. Tout médecin sait cela. Celse pourtant, confondant peut-être un souvenir avec un autre, ou peut-être aussi ayant réellement lu un livre où la guérison des luxations de la cuisse était déclarée impossible, raisonne de la manière suivante : « Quelques-uns prétendent que le déplacement se reproduit toujours ; » mais Hippocrate, Dioclès, Philotimus, Niléus, Héraclide de Tarente, auteurs très-célèbres, disent avoir » obtenu des guérisons parfaites. D'ailleurs, Hippocrate, » Andréas, Niléus, Nymphodore, Protarchus, Héraclide, » et un certain forgeron, n'auraient pas inventé tant de » machines pour réduire la cuisse, si cette réduction » était vaine. » Et, convaincu par ce raisonnement que les luxations de la cuisse ne sont pas tout à fait incurables, il conclut qu'il faut tenter la réduction : *Tentandum igitur est.* (Lib. VIII, c. XX.) Il est parfaitement évident, d'après cela, que Celse n'avait jamais réduit de luxation de la hanche; qu'il n'en avait jamais vu réduire, et même qu'il n'avait connaissance d'aucun cas où la réduction eût été faite; que, par conséquent, il n'était pas praticien, et qu'il écrivait son livre avec les livres des autres.

Le chapitre des tumeurs de l'ombilic n'est pas moins démonstratif (VII, XIV). Les quatre auteurs que Celse avait sous les yeux ne s'accordaient ni sur le nombre ni sur la nature des espèces d'exomphales. A eux tous, ils en avaient décrit jusqu'à sept espèces ; mais Mégès n'en admettait que trois, tandis que Gorgias allait jusqu'à six, et pourtant celui-ci rejetait la tumeur épiploïque, qui figurait dans la classification de celui-là. Ce désaccord embarrasse beaucoup notre auteur. « Il est probable

» dit-il, que chacun a omis ce qu'il ne connaissait pas, » et que personne n'a imaginé ce qu'il n'avait pas vu. » *Verisimile est autem id a quoque prætermissum, quod ipse » non cognoverat ; a nullo id, quod non viderat, fictum.* » Et là-dessus il prend le parti de décrire toutes les espèces, celles de Mégès comme celles de Gorgias, celles de Sostrate comme celles de Héron, — sans s'apercevoir, par exemple, que la hernie venteuse fait double emploi avec la hernie intestinale. Un auteur original aurait-il procédé ainsi? et un praticien, avant de copier la description de maladies dont l'existence ne lui aurait pas paru suffisamment démontrée, n'aurait-il pas commencé par examiner des malades, afin de pouvoir dire : Telle espèce que Sostrate nie, je l'ai vue; telle autre qu'admet Héron, je ne l'ai trouvée que dans son livre? Il eût été bien facile de procéder ainsi, car vous savez combien les hernies ombilicales sont communes. Mais Celse ne savait même pas cela; il croyait, au contraire, que ces tumeurs étaient rares, et c'est à cette prétendue rareté qu'il attribuait le désaccord de ses quatre auteurs : *Propter raritatem inter auctores parum constat*, dit-il dès le début de son chapitre.

Ceci, messieurs, doit sans doute vous surprendre. Les gens du monde eux-mêmes connaissent aujourd'hui la fréquence des hernies, — et soyez sûrs que cette fréquence n'était pas moindre chez les anciens. Comment se fait-il donc que Celse, qui avait tant lu, qui savait tant de choses, qui, suivant l'expression de Columelle, connaissait toute la nature, ignorât cette notion si vulgaire maintenant autour de nous? C'est parce que les Romains étaient très-pudibonds à l'endroit des hernies : c'était une affection honteuse qu'on cachait avec le plus grand soin, et dont il était même indécent de prononcer le nom : *Apud nos indecorum herniæ nomen est*, dit Celse (lib. VII, c. XVIII), et ce mot de *hernie*, écrit une fois

pour toutes, et non sans effort, il n'ose plus le répéter dans les cinq chapitres qu'il consacre à la description et au traitement des différentes espèces de hernies. Celse n'étant pas médecin de profession, on n'allait pas lui montrer ces maux honteux, et voilà comment il a pu croire que les hernies ombilicales étaient si rares.

Celse est donc un compilateur, mais ce n'est pas un compilateur vulgaire; pour quelques passages semblables à ceux que je viens de vous citer, et où l'auteur laisse voir son inexpérience, il en est un grand nombre, au contraire, où le choix judicieux des matériaux et la sagesse du jugement dénotent un esprit enrichi par l'observation autant que par la lecture. La description des opérations chirurgicales est faite avec une méthode, une clarté, une exactitude qui seraient tout à fait inexplicables si Celse n'avait vu pratiquer ou même pratiqué, je ne dirai pas toutes ces opérations, mais du moins quelques-unes d'entre elles. Comment donc concilier ces données contradictoires? C'est Celse qui va se charger de le faire lui-même, en établissant une distinction bien tranchée entre les praticiens bénévoles, les amateurs de médecine, pour lesquels il écrivait, et les médecins de profession, auxquels il était loin d'être favorable.

Déjà, dans les réflexions générales qui terminent l'admirable introduction du livre Ier, il émet cette proposition, « qu'un ami est un médecin plus utile qu'un étran- » ger : *Utiliorem medicum esse amicum quam extraneum* ». Vous conviendrez que l'auteur ne témoigne pas, par ces paroles, un grand désir d'accroître sa clientèle, et qu'un pareil principe ne devait guère être du goût des médecins proprement dits, de ceux qui vivaient de l'exercice de leur art. Mais que devaient-ils donc penser du passage suivant, bien autrement nuisible à leurs intérêts? « On comprend, d'après cela, qu'un seul médecin » ne peut pas traiter beaucoup de malades, et que celui-là

» doit être préféré qui s'éloigne peu du patient, pourvu » qu'il connaisse son art; mais ceux qui n'exercent » que pour le profit, en trouvant davantage dans la » médecine du peuple, adoptent de préférence des pré- » ceptes qui n'exigent pas d'assiduité : *Sed qui quæstui » serviunt, quoniam is major ex populo est, libenter amplec- » tuntur ea præcepta quæ sedulitatem non exigunt.* » (Lib. III, c. IV.)

C'est là, messieurs, que gît toute la solution du problème qui a tant préoccupé les critiques depuis deux siècles. Ce passage lève toutes les difficultés que nous avons pu rencontrer. Il nous explique d'abord pourquoi le livre de Celse, ce chef-d'œuvre que tous les modernes admirent, et qu'admirèrent aussi parmi les anciens les écrivains étrangers à la médecine, a été entièrement écarté et dédaigné par tous les médecins de l'antiquité. Il faut bien leur pardonner le silence absolu et évidemment systématique qu'ils ont gardé sur un ouvrage écrit précisément pour enseigner aux gens du monde à se passer de leur concours. Vous vous étonnez peut-être qu'un homme supérieur, qu'un écrivain éminent ait employé son talent à écrire un pareil livre, dont le but nous semblerait fâcheux aujourd'hui. Mais le milieu où vivait Celse n'était pas comparable au nôtre. Chez nous, il existe un corps médical, organisé, gradué, privilégié, estimé; les empiriques, les charlatans, qui, sans avoir étudié et pris leurs grades, se permettent de pratiquer la médecine, commettent un délit puni par les lois. Nous méprisons ces industriels, et nous avons raison. Mais à Rome, où l'exercice de la médecine était libre, où n'importe qui, étranger ou citoyen, homme libre ou esclave, pouvait traiter des malades sans que rien aidât ceux-ci à distinguer le bon grain de l'ivraie, et où enfin les médecins de profession, Grecs pour la plupart, n'offraient aucune garantie de capacité, — à Rome, dis-je, au

milieu de tout ce désordre, la seule distinction qu'on pût légitimement établir entre les individus qui pratiquaient plus ou moins la médecine était celle que je viens de vous indiquer d'après Celse lui-même : c'est que les uns traitaient les malades moyennant salaire, tandis que les autres donnaient gratuitement leurs soins. Les premiers, vivant de leur profession, étaient les médecins proprement dits ; les autres n'étaient, pour ainsi dire, que des amateurs : c'étaient des hommes qui, ayant acquis, soit par leurs lectures, soit par leur expérience, une certaine connaissance des maladies et des remèdes, cherchaient à se rendre utiles à l'occasion en soignant leurs parents, leurs amis, leurs esclaves ; ils se rencontraient jusque dans les plus hautes classes de la société, — et, dans les campagnes, dans les villes de second ordre, partout où les médecins grecs ne s'étaient pas encore établis, c'était auprès d'eux seuls que les malades pouvaient trouver des avis éclairés.

Celse ne cache pas sa préférence pour ces médecins bénévoles et désintéressés. C'est pour eux qu'il a écrit son livre. Et si nous nous demandons maintenant à quelle catégorie de médecins il appartenait, nous sommes bien obligé de le ranger parmi ceux qu'il loue et non parmi ceux qu'il blâme. Il était médecin au même titre qu'il était agronome, philosophe, rhéteur, jurisconsulte, stratégiste, etc., c'est-à-dire qu'il avait acquis sur toutes les branches du savoir humain des connaissances étendues, qu'il savait les exposer dans des écrits et qu'il savait aussi les utiliser à l'occasion.

Certes, il est permis de s'étonner qu'il ait pu écrire avec tant de compétence sur l'hygiène, sur la médecine interne, sur la matière médicale, sur la chirurgie, sur les accouchements, en un mot sur toutes les parties de la médecine, sans avoir voué toute sa vie à l'étude et à la pratique de cet art ; mais n'oublions pas qu'il a écrit

avec non moins de compétence sur un grand nombre d'autres sujets entièrement différents, et qu'il n'a évidemment pas pu exercer à la fois toutes les professions correspondant à chacun des arts et à chacune des sciences dont il a traité avec une supériorité parfaitement démontrée.

Ainsi, messieurs, la précision et l'exactitude du *Traité de médecine* ne prouvent pas que Celse fût médecin, mais seulement qu'il joignait à son instruction universelle un jugement parfait, un bon sens inébranlable et toutes les qualités de l'esprit le plus scientifique.

Maintenant, vous vous demandez sans doute comment un ouvrage aussi spécial pouvait convenir à ceux que nous appelons les gens du monde, comment ils pouvaient le comprendre, et quel usage ils pouvaient faire, par exemple, du livre consacré aux opérations de la chirurgie? Mais ici encore il ne faut pas confondre notre temps avec celui de Celse. A cette époque, où les lettres grecques venaient de se répandre en Italie, tous les hommes d'une éducation distinguée étudiaient plus ou moins la médecine. Celle-ci, en effet, faisait partie de la philosophie, ce qui n'était certes pas un tort, car il est bon que ceux qui se donnent le nom de philosophes et qui dissertent sur la nature de l'homme prennent la peine d'étudier un peu les organes et les fonctions de l'homme. Cette alliance de la médecine et de la philosophie, mise en pratique par plusieurs sages de la Grèce, réclamée par Galien en faveur de la médecine, puis par Descartes en faveur de la philosophie, est devenue bien difficile aujourd'hui ; car, s'il est vrai que bon nombre de médecins cultivent avec succès les études philosophiques, il est plus vrai encore que la plupart de ceux qui font profession d'écrire sur la philosophie n'ont pas la plus légère teinture des connaissances médicales. Mais chez les anciens, la médecine était bien moins

étendue et bien moins compliquée; elle était accessible dès lors à ceux qui n'en faisaient pas leur métier, et elle pouvait faire partie non-seulement des études philosophiques, mais même de ce que nous appellerions aujourd'hui les humanités. C'est ainsi, par exemple, que Virgile se rendit à Naples pour étudier les lettres grecques, les mathématiques et la médecine, sans négliger sans doute l'art vétérinaire, car son historien nous le présente comme très-habile dans l'art de soigner les chevaux malades, et vous savez, d'ailleurs, qu'il a consacré une partie du troisième livre des *Géorgiques* à la description des maladies du bétail.

Tout cela, direz-vous peut-être, ne concerne que la médecine proprement dite; mais la chirurgie est une chose trop spéciale pour être accessible aux gens du monde. Nous qui nous exerçons à répéter les opérations sur le cadavre, et qui, de plus, avant de les pratiquer sur le vivant, nous habituons peu à peu, dans les hôpitaux, à voir couler le sang et palpiter les chairs, nous ne pouvons nous défendre de quelque émotion lorsque, pour la première fois, nous sommes appelés à opérer un de nos semblables. Dès lors, est-il croyable que ces médecins amateurs, pour qui Celse écrivait, aient pu, sans initiation préalable, se livrer à la pratique de la chirurgie? L'objection n'est pas sans portée; mais n'oublions pas, messieurs, que les Romains n'étaient pas sensibles. Les gens les plus nerveux allaient voir combattre les gladiateurs et s'amusaient beaucoup à cet horrible jeu. Claude, le bon Claude, le meilleur des hommes, dont Ausone a dit qu'il laissa faire le mal, mais qu'il ne le fit pas, — *Non faciendo nocens sed patiendo fuit*, — l'empereur Claude, dis-je, restait ordinairement le dernier dans le cirque; il s'approchait des gladiateurs mourants pour voir comment se contractait leur visage : après quoi, lorsqu'il était de belle humeur, il forçait,

sous le moindre prétexte, les employés du cirque à combattre devant lui. Suétone raconte qu'un matin il se rendit à Tibur tout exprès pour voir un supplice à l'ancienne mode. Les condamnés étaient déjà ferrés au poteau lorsqu'on s'aperçut qu'il n'y avait pas de bourreau; il fallut en envoyer chercher un à Rome, et, plutôt que de manquer son spectacle, l'empereur attendit patiemment jusqu'au soir. Il ne paraît pas que les affaires de l'État en aient souffert.

Vous comprenez, messieurs, que, pour des hommes habitués à de pareilles émotions, ce n'était qu'un jeu de voir pratiquer une opération ou de la pratiquer soi-même.

Aussi la chirurgie était-elle, comme la médecine, exercée par les personnages les plus divers. Pour que vous puissiez bien vous en rendre compte, il n'est peut-être pas inutile de vous dire quelle était à Rome l'organisation ou plutôt la désorganisation de la médecine.

On a écrit longtemps l'histoire de la médecine romaine avec un chapitre de Pline, que M. Follin a déjà eu l'occasion de vous citer. Pline raconte que le peuple romain se passa avantageusement de médecins jusqu'à l'an 535 (218 ans avant J. C.), époque où un certain Archagathus, du Péloponèse, vint s'établir à Rome. Il soignait surtout les plaies, ce qui lui valut le surnom de *vulnerarius*, et tout d'abord les succès qu'il obtint lui firent une telle réputation qu'on lui donna le droit quiritaire, et qu'on lui acheta, des deniers publics, une boutique dans le carrefour Acilien. Mais la faveur dont il jouit fut de courte durée : lorsqu'on vit qu'il osait employer le fer et le feu, on le surnomma *carnifex*, c'est-à-dire bourreau, et Pline ajoute que dès lors le peuple prit en haine la médecine et tous les médecins.

Il paraît que les médecins grecs, découragés par cet exemple, restèrent longtemps sans reparaître à Rome,

car ils n'y étaient pas encore revenus cinquante ans plus tard, lorsque Caton le Censeur, écrivant à son fils, qui était à Athènes, pour le mettre en garde contre toutes les choses de la civilisation hellénique, ajoutait : « Ce » sera bien pis si les Grecs envoient ici leurs médecins : » ils ont juré entre eux d'exterminer tous les barbares » au moyen de la médecine. » Et il concluait en disant : « Je t'interdis les médecins : *Interdixi tibi de medicis.* »

Tels sont les passages sur lesquels on s'est basé pour prétendre qu'il n'y avait pas eu de médecins à Rome avant Archagathus, c'est-à-dire avant la seconde guerre punique ; car l'arrivée d'Archagathus coïncida exactement avec l'invasion de l'Italie par Annibal, de telle sorte qu'en cette même année 218, Caton, bien jeune encore, aurait vu fondre sur sa patrie les deux fléaux de la république : la médecine et les Carthaginois.

Mais je vous le demande, messieurs, est-il possible que le peuple romain se soit passé de médecins pendant près de 600 ans ? Celse, dans la deuxième phrase de son premier livre, déclare que la médecine existe partout, jusque chez les peuples les plus sauvages ; et Pline, qui prétend que des milliers de peuples vivent sans médecins (l. XXIX, c. v.), ajoute aussitôt que ces peuples ne vivent pourtant pas sans médecine, *millia gentium sine medicis degunt, non tamen sine medicina;* distinction qui doit vous paraître bien subtile et qui serait tout à fait absurde, si nous ne savions pas que celui-là seul est médecin aux yeux de Pline qui exerce la médecine pour gagner sa vie. Quel nom cependant pouvons-nous donner à celui qui, après avoir étudié et appris la médecine de son pays et de son temps, applique ensuite ses connaissances au traitement des malades, à celui surtout, qui écrit des livres médicaux, pour enseigner aux autres les préceptes de son art ? A moins de dénaturer entièrement le sens des mots, nous devons dire que cet homme

qui étudie, qui exerce et qui enseigne la médecine, est un médecin ; mais ce n'en est pas un pour Pline, ni pour Caton. Ce qui constitue le médecin pour nous, c'est le diplôme, ou, si vous voulez, la science que le diplôme garantit ; pour Pline et Caton au contraire, c'est le salaire. Toutes les confusions, toutes les discussions sont venues de là. Oui, il est vrai de dire que la médecine n'est devenue à Rome une profession spéciale régulière, salariée, indépendante et exclusive de toute autre profession, que dans les deux derniers siècles de la république romaine, et que cette profession a été exercée surtout par des Grecs, non-seulement jusqu'au temps de Celse, mais encore jusqu'au temps de Pline et même de Galien ; mais il est tout aussi certain qu'avant de connaître les Grecs, les Romains avaient une médecine indigène, et qui nous l'apprend ? c'est Caton lui-même.

Je vais peut-être vous surprendre, messieurs, mais je suis obligé de vous dire que Caton était médecin. Il avait même de très-grandes prétentions en médecine, et c'est probablement pour cela qu'il fut si hostile à l'introduction de la médecine grecque. Il soignait ses amis, ses parents, de nombreux esclaves, et il avait écrit un traité de médecine, un recueil complet de recettes pour le traitement de toutes les maladies. Sa médecine, il faut en convenir, était assez singulière. C'était le chou, surtout le chou frisé, qui en faisait la base. Le chou guérissait toutes les fièvres, tous les maux de la tête, de la poitrine ou du ventre, et la goutte, et les maladies articulaires, et les tumeurs, et les plaies anciennes ou récentes. L'eau de chou, introduite dans l'oreille, guérissait la surdité ; appliquée sur les ulcères, sur les cancers les plus graves, elle les faisait cicatriser ; et, quand on voulait guérir une fistule, il suffisait d'y introduire une côte de chou. Le chou, en un mot, était la panacée universelle, *uno verbo omnia*

sana facit (*De re rustica*, § 158). Quelquefois pourtant, Caton s'élevait bien au-dessus du chou, jusque sur les hauteurs de la médecine mystique ; et c'était ainsi qu'il guérissait non pas les luxations, comme on l'a longtemps admis, mais les contusions. Les mots *luxum*, *luxatum*, qui se trouvent dans le texte de Caton, ont fait croire qu'il s'agissait de luxations ; mais c'est seulement beaucoup plus tard que ces mots ont reçu leur acception actuelle, et même encore du temps de Celse, ils ne désignaient que la contusion (l. VII, c. I). Vous allez voir, au surplus, que la méthode de Caton n'était pas précisément faite pour remettre en place des os luxés. Elle consistait à fendre en deux un roseau long de quatre à cinq palmes, à le faire tenir par deux aides au niveau des hanches du blessé, puis à chanter sur le mal, *cantare in malo*, ces paroles magiques : *S. F. motas vœta daries dardaries astataries ;* les jours suivants on changeait la formule : *Huat hanat ista pista sista, domiabo dannaustra et luxato* ; et enfin, s'il le fallait, on finissait par cette autre formule : *Huat haut haut ista sistar sis ardannabon dunnaustra.* (Caton, *De re rustica*, § 161.)

C'était, comme vous voyez, une étrange médecine, mais enfin, c'était une médecine. Caton qui, après l'avoir étudiée à fond, l'enseignait aux autres, peut bien être qualifié de médecin, et il l'était si bien à ses propres yeux, qu'il profita de sa préture pour se faire élever une statue dans le temple d'Esculape.

Ce qui a beaucoup contribué à faire prendre au pied de la lettre l'assertion de Pline, c'est qu'il n'est pas question des médecins dans les auteurs qui ont écrit l'histoire des six premiers siècles de Rome. Mais ce silence prouve simplement que les médecins ne faisaient pas alors grande figure. Les anciens historiens parlaient beaucoup des choses de la guerre et de la politique, mais négligeaient généralement les détails de la vie

intérieure; puis les médecins étaient alors de trop minces personnages pour qu'on prît la peine de les mentionner. On ne mentionnait pas même les médecins attachés aux armées, et on a pu croire pendant longtemps qu'il n'y en avait pas eu avant le règne de Justinien; cependant, si vous lisez le mémoire de M. Simpson, traduit et complété par M. Buttura, vous y verrez que des inscriptions votives ou tumulaires, dont l'une remonte au premier siècle de notre ère, établissent l'existence de médecins des cohortes et de médecins des légions. Ce n'est donc pas aux historiens qu'il faut demander des renseignements sur les premiers temps de la médecine romaine; mais les comédies de Plaute vont nous fournir les preuves que nous cherchons.

Plaute florissait à l'époque de la deuxième guerre punique; il fut par conséquent contemporain d'Archagathus, mais les scènes où il est question des médecins sont trop nombreuses pour qu'on puisse y voir des allusions à l'arrivée récente du médecin grec. Le médecin fait partie, et depuis longtemps, du milieu social que Plaute décrit; le spectateur est évidemment familiarisé avec ce personnage; il a l'habitude de le voir à l'œuvre et de rire de ses travers. Par exemple, un ridicule qui n'a jamais été bien rare chez les médecins, c'est l'habitude de faire sonner bien haut le nombre et l'importance de leurs clients. Ils croient devoir paraître très-occupés, et ils se font volontiers attendre pour avoir l'occasion de raconter la cure qu'ils viennent de faire. Le public de Plaute savait cela et s'amusait beaucoup, lorsque le beau-père de l'un des Ménechmes disait en s'impatientant du retard de son médecin : « Il prétend qu'il vient » de mettre un bandage sur la cuisse d'Esculape et sur » le bras d'Apollon. »

Ait se obligasse crus fractum Æsculapio
Apollini autem brachium.
(*Menæchmi*, v. 794.)

Quand un médecin se vante de la sorte, ce n'est pas seulement par amour-propre, mais encore par intérêt ; il se fait valoir pour supplanter ses rivaux, et cela permet déjà de penser qu'au temps de Plaute, il devait y avoir à Rome bon nombre de médecins ; nous en trouvons la preuve dans l'*Amphitryon*, où l'infortuné mari cherche partout son beau-frère Naucrate, dont le témoignage lui serait nécessaire. Il parcourt vainement tous les lieux où les hommes peuvent aller passer leur temps, les temples, les places publiques, les gymnases, le marché, enfin les boutiques des médecins et des barbiers, *in medicinis, in tonstrinis* (v. 859). Cette idée se retrouve encore dans une autre pièce où l'esclave Epidicus cherche également un homme par toute la ville, et en particulier *per medicinas et tonstrinas.* (*Epid.*, v. 180.)

Notez ce rapprochement des médecins et des barbiers ; vous voyez qu'il est bien ancien. Les barbiers, au surplus, se permettaient déjà de pratiquer l'art de guérir ; ils traitaient surtout les maladies des yeux, ce qui fit dire plus tard à Horace, à propos d'une discussion qui venait d'avoir lieu entre deux personnages grotesques : Tous les chassieux et tous les barbiers en ont entendu parler :

Opinor
Omnibus et lippis notum et tonsoribus esse.
(*Sat.* VII, l. I, v. 3.)

Les boutiques des médecins, dont Plaute nous parle, étaient en même temps des pharmacies. On y vendait même des poisons le plus aisément du monde, de sorte que dans le *Mercator*, le pauvre Charinus, à qui son père

prend sa maîtresse, s'écrie dans son désespoir : Je vais aller m'empoisonner chez le médecin !

Certum'st, ibo ad medicum, atque ibi me toxico morti dabo.
(V. 463.)

Cette industrie du poison devait être assez lucrative, plus lucrative sans doute que les consultations. Celles-ci cependant, ne laissaient pas d'être honnêtement rémunérées, ainsi que va nous l'apprendre ce malheureux cuisinier, que l'Avare congédie avec fortes contusions, après l'avoir payé principalement à coups de bâton. « On me donne un écu, dit-il piteusement ; c'est moins qu'il ne m'en faudra pour payer le médecin. »

Nummo sum conductus ; plus jam medico mercede est opus.
(*Aulularia*, v. 404.)

Ménière s'est demandé quelle était la valeur de cet écu, et a trouvé dans une autre comédie de Plaute, le *Truculentus*, la preuve que le *nummus* valait deux drachmes, soit 1 fr. 50 de notre monnaie. Le médecin chez lequel notre cuisinier allait faire panser ses contusions devait donc recevoir un peu plus de 1 fr. 50, ce qui semble peu de chose au premier abord ; mais vous remarquerez qu'il s'agit d'un client pauvre, et sans doute aussi d'un humble médecin du peuple.

Au surplus, messieurs, les médecins indigènes de l'ancienne Rome, dont les boutiques, comme celles des barbiers, étaient ouvertes aux promeneurs, étaient pour la plupart des esclaves, tout au plus des affranchis. Ils se recrutaient parmi les esclaves des grandes maisons. Chez les riches particuliers qui possédaient un grand nombre d'esclaves, il y en avait ordinairement quelques-uns qui étaient chargés de soigner les autres en cas de maladie. Ces empiriques acquéraient souvent assez d'habileté pour inspirer confiance à leurs maîtres, qui

leur permettaient en outre quelquefois de soigner des malades hors de la maison, d'ouvrir boutique sur rue, et de se racheter avec leurs bénéfices. Cela dura longtemps. L'arrivée des médecins grecs ne fit pas disparaître cette classe de médecins esclaves. Il y en avait encore au temps de Celse, et même beaucoup plus tard. Domitius, bisaïeul de Néron, ayant résolu de se suicider, fut sauvé par un de ses esclaves-médecins, qui, au lieu de poison, lui donna un narcotique; il le récompensa en lui donnant la liberté. Auguste, envoyant à l'armée le petit Caius, qui fut depuis Caligula, le fit escorter par un de ses esclaves-médecins. Néron avait dressé les siens à guérir, comme il le disait, en leur coupant les quatre veines, les gens qui avaient eu le malheur de lui déplaire.

Le testament de Lucius Testius, cité par Leclerc, montre le cas que l'on faisait des esclaves-médecins, « Je te recommande mes deux médecins. Il dépendra de » toi de les garder comme bons affranchis et médecins. » Si je leur avais donné leur liberté, j'aurais craint » qu'il ne t'arrivât comme à ma sœur qui, ayant affran- » chi ses esclaves-médecins, en fut abandonnée. »

Je vous disais tout à l'heure que les esclaves enrichis par l'exercice de la médecine pouvaient se racheter. On en trouve la preuve dans une longue inscription que Scaliger a commentée, et dont voici quelques lignes :

MERVLA MEDICVS
CLINICVS CHIRVRGVS
OCVLARIVS VI VIR.
HIC PRO LIBERTATE DEDIT. HS. IϽϽϽ.

« Mérula, médecin clinique, chirurgien oculiste, sextumvir, a payé pour sa liberté 700 sesterces. »

On possède plusieurs autres inscriptions relatives à

des esclaves qualifiés de *medicus ocularius*. L'un d'eux faisait partie de la maison de Tibère.

Ainsi, messieurs, avant comme après l'arrivée des médecins grecs, il y avait à Rome des médecins indigènes, les uns encore esclaves, les autres affranchis ou libérés. Mais ce n'était pas tout. L'exercice de la médecine étant libre, le premier venu soignait les malades à sa guise. Il y avait un usage ancien qui n'était pas spécial à l'Italie, puisqu'il existait à Babylone, suivant Hérodote, et en Ibérie, suivant Strabon, et qui consistait à exposer devant la porte de leurs maisons les malades désespérés, afin d'inviter les passants à donner leur avis. De là était venue une locution proverbiale que plusieurs poëtes ont reproduite : on disait d'un moribond qu'il était déjà exposé, *jam depositus*, comme on dit aujourd'hui qu'il est abandonné par les médecins. C'est qu'en effet tout homme qui passait pouvait être détenteur d'une de ces recettes qui constituaient alors toute la médecine. Ces recettes se transmettaient dans les familles, et Caton n'avait eu qu'à les rassembler pour composer son ouvrage. Les personnages les plus considérables ne dédaignaient pas de s'occuper de ces matières. Loin d'être méprisée, comme Pline le raconte, la médecine était au contraire tenue en si haute estime qu'elle s'asseyait jusque sur le trône. Dans l'Orient, on avait vu Mithridate composer lui-même des remèdes fort compliqués ; ce grand roi avait en outre écrit des ouvrages de médecine dont Pompée s'empara, et qu'il fit traduire en latin par son affranchi Lenæus.

Ce n'était pas seulement en Orient que les souverains daignaient s'occuper de médecine. Je ne vous parlerai pas de Denys le Tyran, qui, au dire d'Élien, avait pratiqué jusqu'aux opérations chirurgicales (il ne passait pas, il est vrai, pour un homme très-sensible), mais je ne puis passer sous silence le remède césarien, qui avait été

composé par l'empereur Auguste pour le traitement des ophthalmies. C'était un collyre où il entrait du poivre et du vitriol.

En racontant l'histoire des ouvrages médicaux de Mithridate, conquis par Pompée et traduits en latin, Pline ajoute que de la sorte la victoire de Pompée ne fut pas moins utile à la vie humaine qu'à la république (l. XXV, c. IV). Il est impossible de rendre un plus bel hommage aux bienfaits de la médecine. D'où venaient donc les invectives de Pline contre les médecins? Et pourquoi disait-il qu'un art dont plusieurs rois et un empereur même s'étaient occupés était incompatible « avec la dignité romaine »? Cette contradiction, messieurs, vient toujours du sens particulier que Pline donnait au mot médecin. Il n'appelait médecins que les gens qui avaient, à ses yeux, le tort de recevoir un salaire pour prix de leurs soins. Vous avez vu que notre Celse lui-même avait bien quelques préjugés contre les médecins salariés ; mais ce n'était rien auprès des invectives passionnées de Pline. Ce qui l'exaspérait, c'était de voir certains médecins retirer de leur art presque autant de profit que les mimes et les courtisanes. Voici quelques-uns de ses griefs. On avait vu les Cassius, les Calpetanus, et plusieurs autres médecins des princes, gagner jusqu'à 250 000 sesterces par an (52 500 fr.). Quintus Stertinius et son frère, médecins de l'empereur Claude, gagnaient plus d'argent encore, si bien qu'à leur mort ils laissèrent 30 millions de sesterces (6 300 000 fr.) Ce qui était surtout scandaleux, c'est que Crinas, de Marseille, avait gagné à lui seul 20 millions de sesterces, et s'était permis, comme aurait pu le faire un grand seigneur, de donner de son vivant la moitié de cette somme, soit environ 2 millions de notre monnaie, aux habitants de sa ville natale pour relever leurs fortifications. (Voy. Pline, lib. XXIX, c. v.)

Aujourd'hui, il y a encore des médecins qui peuvent faire une fortune de 4 millions, et s'ils ne donnent pas une pareille destination à leurs bénéfices, c'est seulement, j'aime à le croire, parce que leurs villes natales n'apprécient plus les bienfaits d'une enceinte continue, ainsi que nous en avons eu la preuve tout récemment.

Tout cela, messieurs, prouve une chose, c'est que Pline ne pouvait pardonner aux médecins la prétention qu'ils avaient de vivre de leur profession. Ils recevaient un salaire, c'était cela qui était contraire à la « dignité romaine ». Les médecins auraient pu lui répondre, avec un de nos tribuns modernes, qu'il faut être voleur, mendiant ou salarié.

Après cela, Pline cite quelques exemples de médecins empoisonneurs et adultères; oui, certes, il y en avait alors comme aujourd'hui. Il n'y a malheureusement aucune profession, aucun rang social, qui mette l'homme à l'abri des tentations du crime, et l'histoire de ce temps-là surtout prouve que l'empoisonnement et l'adultère n'étaient pas incompatibles avec « la dignité romaine ».

Maintenant, messieurs, il faut bien reconnaître que les préjugés et les répugnances de Pline contre les hommes voués à la pratique médicale n'étaient pas tout à fait sans fondement. Nous devons lui reprocher de n'avoir dit que du mal des médecins : il aurait dû leur faire la part de la louange et du blâme; et en ne leur distribuant que des injures, il a donné la mesure de sa partialité ; mais il est certain qu'à cette époque la profession médicale, n'étant protégée par aucune barrière, se trouvait en continuité avec un grand nombre de professions mercantiles, qui en rabaissaient considérablement la dignité. Galien nous a donné l'interminable liste des spécialistes de toutes sortes qui s'étaient partagé l'exploitation des régions du corps humain. Par la vente

des remèdes, les médecins touchaient de près aux parfumeurs et aux coiffeurs ; puis il y avait les faiseurs de frictions, d'onctions, de tractions, de massages, *unctores*, *fricatores*, *tractatores*, et tout le personnel des gymnastes, et tout le cortége des baigneurs. Tout cela faisait plus ou moins partie de la médecine, car c'étaient surtout les médecins grecs, les disciples d'Asclépiade, qui avaient introduit à Rome la gymnastique méthodique et la balnéation. Les bains, prescrits d'abord comme moyen thérapeutique, puis comme moyen hygiénique, étaient administrés à toutes les températures, tantôt chauds ou tièdes, tantôt froids ou même glacés, avec des procédés d'alternance subite qui constituaient une hydrothérapie des plus énergiques (1). Mais bientôt les thermes devinrent le rendez-vous de tous les désœuvrés, et surtout de tous les débauchés. Les Romains, autrefois si pudiques, arrivèrent promptement à un degré de dévergondage qui dépassa tout ce qu'on avait vu dans la Grèce. « Les Ro-
» mains, » dit Plutarque, « ayans appris des Grecs à se
» baigner nuds auec les hommes, ils leur ont maintenant
» en recompense enseigné à se despoüiller et baigner
» nuds auec les femmes. » (Vie de Caton l'ancien.)

Au sortir du bain on se faisait frictionner, masser, oindre, parfumer par des praticiens des deux sexes, car les raffinés aimaient à recevoir ces petits soins de la main des femmes.

Vous voyez que la profession médicale, par ses cou-

(1) Dans la neuvième question du huitième livre des *Symposiaques*, Plutarque met ces paroles dans la bouche du médecin Philon : « Il n'y a
» rien qui ait eu plus de pouuoir d'engendrer des nouuelles maladies, que
» tant de façons qu'on donne à la chair de nostre corps es bain, car on
» l'amollit premierement, et la fond-on, comme le fer au feu, et puis on
» lui donne la trempe auec l'eau froide. » (Trad. Amyot.) Pline rapporte que la manie de se précipiter dans les bassins d'eau froide avait gagné jusqu'aux personnages les plus respectables. *Videbamus senes consulares usque in ostentationem rigentes.* (L. XXIX, c. v.)

ches les plus inférieures, descendait jusqu'au niveau de la servilité la plus honteuse, sans qu'il fût possible d'établir une ligne de démarcation bien tranchée entre les véritables médecins et les infimes représentants des industries annexées à la médecine. Ceci vous explique les diatribes de Pline, mais ne les justifie pas ; car la médecine et la chirurgie romaines étaient loin de mériter de semblables dédains.

Pour vous en convaincre, il vous suffira de lire le livre de Celse. Vous serez étonnés de voir tout ce que savaient ces praticiens de Rome tant dédaignés par Pline ; de voir surtout à quel degré de splendeur s'était élevée la chirurgie opératoire.

L'arsenal des instruments de chirurgie était alors beaucoup plus riche qu'on ne l'a cru pendant longtemps. Celse, et tous les auteurs qui ont écrit sur la chirurgie jusqu'à Paul d'Égine, ont mentionné un grand nombre d'instruments, mais ne les ont pas décrits, et on ne se faisait aucune idée du matériel chirurgical des anciens, avant la découverte des ruines d'Herculanum et de Pompéi.

Dans une seule maison de Pompéi, voisine du palais de Claude, on a trouvé jusqu'à quarante instruments dont plusieurs sont semblables à ceux que nous employons encore aujourd'hui. En 1847, époque où M. Ben. Vulpes a publié son intéressante monographie, le nombre des instruments conservés dans le Musée spécial de Naples s'élevait à cent quatre-vingt dix-neuf, et depuis lors il s'est considérablement accru. M. Vulpes en a figuré une quarantaine sur de belles planches que je vous engage à étudier. Je vous présente un tableau sur lequel j'ai fait copier en grand quelques-unes de ces figures.

C'est d'abord une sonde terminée en une extrémité aplatie et élargie, qui est fendue pour l'opération du filet, et qui est, comme vous voyez, bien antérieure à

J. L. Petit; puis une longue aiguille droite pour la suture ; une grande lancette en argent, montée sur un manche en bronze, droit, arrondi, et enrichi de ciselures ; un grand étui rempli de sondes et de stylets ; une grande sonde vésicale contournée en S, comme celle de J. L. Petit ; une pince à disséquer, et une grande pince ou tenaille incisive pour couper les esquilles. Cet instrument en rondache est le fameux lithotome de Mégès, tel que Celse l'a décrit dans son merveilleux chapitre de l'opération de la taille (l. VII, c. XXVI, § 2), qui surpasse en clarté et en précision tout ce qui a été écrit en médecine opératoire jusqu'à notre siècle, et qui serait encore sans rival si nous n'avions pas le livre de M. Malgaigne.

De tous ces instruments, le plus remarquable est le spéculum de la matrice, dont les trois branches, mues par un mécanisme ingénieux, s'écartent en restant parallèles. Il y a une cinquantaine d'années, lorsque Récamier inventa son spéculum, pour appliquer des cautérisations sur le col de la matrice, on crut qu'il venait d'ouvrir à la chirurgie une voie nouvelle. Bientôt pourtant on trouva dans le livre de Garengeot, et dans le vieil *Armamentarium* de Scultet, la description et la figure de deux spéculums pour la matrice ; il fallut donc reconnaître que la méthode qu'on venait de réinventer était déjà assez ancienne. Mais elle était bien plus ancienne qu'on ne le supposait alors, car l'instrument figuré et décrit il y a près de cent cinquante ans par Garengeot venait en droite ligne de celui des anciens Romains. Il s'était transmis de génération en génération, et sans subir la moindre modification dans son mécanisme. Vous pouvez vous en assurer en comparant la planche IV de M. Vulpes avec la planche XXV de Garengot.

Voici enfin une figure, la seule, de toutes celles que j'ai mises sous vos yeux, qui ne soit pas extraite du

livre de M. Vulpes. C'est la célèbre *fibule* ou agrafe, dont on se servait pour certaines sutures.

Une pareille richesse instrumentale vous fait déjà pressentir que les anciens savaient pratiquer d'innombrables opérations. Je ne puis songer à vous exposer, ni même à vous énumérer toutes celles qui sont décrites dans le livre de Celse. Il en est beaucoup qui depuis lors sont toujours restées dans la pratique; je ne crois pas devoir vous en parler. Mais je ne puis me dispenser d'en mentionner sommairement quelques-unes qui n'ont pas survécu à l'époque romaine, et quelques autres qui, après avoir été entièrement oubliées pendant un grand nombre de siècles, ont été péniblement retrouvées par les praticiens modernes.

Je vous parlerai d'abord des opérations qui sont entièrement abandonnées. Une des plus curieuses est celle qu'on pratiquait pour refaire le prépuce. Les Juifs, qui étaient nombreux à Rome, étaient soumis à des impositions spéciales et énormes (*fiscus judaïcus*), et ils cherchaient souvent à s'y soustraire en niant leur nationalité. On les faisait alors comparaître devant le *procurator*, en présence d'un grand nombre de témoins, et on les déshabillait pour constater qu'ils étaient circoncis. Suétone raconte que dans sa jeunesse il vit soumettre un vieillard nonagénaire à cette inspection odieuse (*Vie de Domitien*, § XII). Voilà pourquoi les Juifs venaient souvent prier les chirurgiens de leur refaire un prépuce. Pour cela on attirait au devant du gland la peau lâche et extensible du fourreau; on la fixait dans cette position sur une sonde par un lien circulaire, et l'on faisait alors à la racine de la verge une incision circulaire qui ne comprenait que la peau. Le lien restait en place jusqu'à ce que la plaie fût cicatrisée, et que la peau déplacée eût contracté des adhérences dans sa nouvelle position. C'était, comme vous voyez, une vé-

ritable *autoplastie par glissement*. Je reviendrai tout à l'heure sur une autre application plus utile de l'autoplastie.

Je vous signale en passant l'opération qui était destinée à faire disparaître les traces des perforations des oreilles (VII, 8). Il paraît que ces trous, chez les hommes, étaient un signe d'esclavage, ou au moins d'une basse extraction.

L'infibulation, qui se pratiquait surtout chez les jeunes gens, consistait à passer à travers le prépuce une boucle, ou, si vous préférez, une sorte de cadenas (VII, xxv, § 3). Celse n'approuvait pas cette opération, « plus souvent inutile que nécessaire ». Elle avait pour but, dit-il, de conserver aux jeunes gens la voix ou la santé, en leur imposant une continence forcée. Peut-être de son temps n'était-elle usitée que dans ce but; mais elle ne tarda pas à prendre plus d'extension. Les femmes jalouses faisaient infibuler leurs amants, et les riches libertins s'assuraient ainsi de la fidélité de leurs gitons.

Une autre opération que Celse n'approuvait pas davantage, parce qu'il ne l'avait pas trouvée dans les ouvrages des grands chirurgiens, était celle que l'on pratiquait quelquefois pour guérir l'ozène. Elle consistait à fendre le nez jusqu'aux os, et à ouvrir largement la fosse nasale, pour la cautériser au fer rouge; après quoi l'on recousait les narines (l. VII, c. xi). C'était passablement hardi.

Cette opération du moins avait quelque chose de rationnel. Mais que direz-vous de celle qu'on employait pour guérir la *lippitudo*, c'est-à-dire la blépharite chronique. On supposait que la chassie était une pituite apportée aux yeux par les veines du cuir chevelu; il s'agissait donc de couper le passage à la pituite. Pour cela on pratiquait sur les téguments du crâne neuf grandes incisions, qu'on remplissait de charpie pour les

forcer à suppurer. D'autres faisaient une incision jusqu'à l'os, dont ils cautérisaient la surface avec le fer rouge, afin de faire tomber une esquille. Les plus modérés se bornaient à brûler les veines des tempes et du sommet de la tête. (L. VII, c. VII, § 15.)

Ces dangereuses opérations, pratiquées pour remédier à une affection sans gravité, nous font frémir aujourd'hui; c'est à cause de cette excentricité même que j'ai voulu vous les citer. Il y avait une autre opération infiniment plus barbare, c'était l'*élinguation*, mais celle-là n'était pas du ressort de la chirurgie; Celse du moins n'en parle pas, et il est probable qu'elle entrait dans les attributions du bourreau. On faisait arracher la langue à un esclave, soit pour le punir d'avoir trop parlé, soit pour l'empêcher de trahir un secret.

Maintenant, je dois vous dire quelques mots de certaines opérations, et même de certaines méthodes opératoires qui étaient connues à cette époque, et qui, entièrement oubliées pendant longtemps, ont repris place dans la chirurgie moderne.

Pour extraire par incision les calculs arrêtés dans l'urèthre, on tirait avec force sur le prépuce, qu'on liait au devant du gland. Alors on incisait sur le calcul la peau, puis l'urèthre, et, lorsque le calcul était extrait, il suffisait de délier le prépuce pour voir la peau se retirer en arrière, et recouvrir la plaie de l'urèthre. Ce procédé était défecteux, sans doute, mais il n'en est pas moins fort intéressant, puisqu'il prouve que la méthode sous-cutanée n'est pas tout à fait nouvelle.

Tout à l'heure, à l'occasion de la restauration du prépuce, je vous ai parlé d'un procédé d'autoplastie par glissement. On pratiquait également l'autoplastie à la face pour remédier aux pertes de substance du nez, des lèvres, et même des oreilles. Les chairs qui entouraient la perte de substance étaient disséquées, sous

forme de deux lambeaux latéraux qu'on attirait l'un vers l'autre et qu'on unissait par suture. « Ce n'est point, » dit Celse, un organe nouveau qu'on crée ici, mais une » partie voisine qu'on attire, » — *Neque enim creatur ibi corpus, sed ex vicino adducitur* (VII, IX). Cette phrase caractérise très-nettement, non-seulement l'opération décrite par Celse, mais encore tous les autres procédés de la grande méthode autoplastique qui porte le nom de *méthode française*. C'est qu'en effet cette méthode, entièrement perdue pendant tout le moyen âge, a été réinventée il y a environ un siècle, puis perfectionnée et enfin généralisée par des chirurgiens français; c'est alors seulement qu'on en a retrouvé les premiers linéaments dans livre de Celse.

Les anciens connaissaient également la méthode de la ligature en masse, avec les nombreux procédés que nous employons aujourd'hui pour la formation d'un pédicule artificiel. Elle a été décrite par Celse à l'occasion des tumeurs hémorrhoïdales, du staphylôme et de l'exomphale (VII, XXX, § 3; VII, VII, § 11; VII, XIV). On n'opère plus ainsi ces dernières tumeurs; mais ce qu'il importe de constater, c'est que la méthode de l'ablation par ligature n'appartient ni à Mayor, ni à aucun autre moderne, et qu'elle était parfaitement connue des anciens.

J'en dirai presque autant de la méthode du broiement de la cataracte. Après avoir décrit de main de maître l'opération de l'abaissement, Celse ajoute : « Si la cataracte remonte, on la divise aussitôt avec la même aiguille, en plusieurs fragments » (VII, VII, § 14). Mais je me hâte de reconnaître que c'est seulement dans les temps modernes, que l'opération du broiement a été érigée en méthode indépendante. Pour les anciens, ce n'était qu'une manœuvre éventuelle de l'abaissement.

Vous connaissez tout le profit que la chirurgie tire aujourd'hui de l'emploi des gouttières, dans le traitement

des maladies articulaires, des fractures compliquées et de plusieurs autres affections. On croit généralement que ces gouttières sont d'invention moderne. C'est ainsi pourtant, que du temps de Celse, on traitait les fractures du membre inférieur. La gouttière, *canalis*, embrassant la plante du pied, remontait, suivant les cas, jusqu'au jarret, jusqu'à la hanche, ou enfin jusqu'au-dessus de la hanche, de manière à enfermer le bassin (VIII, x, § 5). Il n'y a pas loin de là à la gouttière de Bonnet.

Celse revient à plusieurs reprises sur la ligature des vaisseaux. A cette époque, où les disciples d'Érasistrate soutenaient que les artères étaient pleines d'air, on prenait ordinairement pour des veines tous les vaisseaux qui saignaient dans une plaie. Il n'est donc pas étonnant que Celse ait parlé surtout de la ligature des *veines*. Ainsi, lorsqu'il conseille d'arrêter les hémorrhagies traumatiques en liant les veines haut et bas, il est déjà probable qu'il désigne, sous ce nom de veines, nos deux ordres de vaisseaux (V, XXVI, § 21). Mais il dit expressément qu'on doit lier veines et *artères*, après l'opération de la castration : *post id venæ et arteriæ ad inguem lino deligandæ* (VII, XXII). Vous voyez donc que l'opération de la ligature était connue des anciens, et vous jugez quelle a dû être au moyen âge la décadence de la chirurgie pour que cette ressource opératoire, sans laquelle nous ne saurions aujourd'hui pratiquer presque aucune opération, ait été entièrement oubliée, jusqu'au jour où elle fut de nouveau inventée par notre grand Ambroise Paré. Il en a été de cette opération comme de la bronchotomie, dont Celse ne parle pas, mais qui, au dire de Cælius Aurelianus, était pratiquée par Asclépiade, dans des cas d'esquinancie qui ressemblaient quelque peu à notre croup. Vous savez quels efforts et quelle persévérance il a fallu dans ce siècle pour la ressusciter.

Avant de quitter le livre de Celse, je veux appeler votre attention sur le XVIIIe chapitre du livre VI, relatif aux maladies des organes génitaux. Après l'avoir lu, il vous paraîtra difficile de ne pas admettre l'existence de la syphilis chez les Romains. Un passage d'Horace permet de croire que cette affection s'appelait alors le mal de Campanie, *campanus morbus*, c'est-à-dire le mal de Naples, et c'est précisément le nom sous lequel la syphilis, rapportée par les soldats de Charles VIII, se répandit en France à la fin du XVe siècle. Vous trouverez sur ce sujet de plus amples détails dans le traité de pathologie externe de M. Follin, et dans un ouvrage spécial de M. Rosenbaum.

Je suis bien loin d'avoir fini, messieurs, et cependant je dois m'arrêter. Si je voulais compléter cette étude sur Celse, je serais obligé de lui consacrer tout un semestre de leçons, comme le fit, il y a vingt ans, M. Kunholtz (de Montpellier). J'ai dû choisir dans son œuvre quelques points plus saillants que les autres, et sur ceux-là même j'ai dû rapidement glisser. Mais je ne pouvais me proposer de vous faire connaître en une seule séance un livre qui résume toutes les connaissances médicales de la grande période comprise entre Hippocrate et Galien. En vous donnant quelques renseignements sur le milieu dans lequel ce livre s'est produit, j'ai voulu surtout vous donner envie de le lire. Puissé-je y avoir réussi !

Vous avez vu combien d'idées, d'inventions, de méthodes opératoires, consignées dans les écrits des anciens, ont été ensuite oubliées. Que d'efforts n'a-t-il pas fallu pour les réintégrer dans la science au bout d'un grand nombre de siècles ! Et quel désappointement pour celui qui, après avoir ainsi retrouvé, en les tirant de son propre fonds, des connaissances depuis longtemps per-

dues apprend un jour, en récompense de son travail, que son invention ou sa découverte est mentionnée dans un vieux livre couvert de poussière ! Heureux encore si on ne l'accuse pas de plagiat !

Ainsi, messieurs, notre propre intérêt nous commanderait déjà de cultiver les études historiques, quand même l'intérêt de la science et du progrès ne nous en ferait pas un devoir. Il est clair, en effet, que le temps que nous employons à refaire une découverte est perdu sans compensation. Mais l'histoire a une autre utilité d'un ordre plus général et plus élevé. Elle montre la série des transformations que la science a subies depuis son origine, les systèmes qui l'ont tour à tour dominée, les révolutions qui l'ont plusieurs fois renouvelée, et les erreurs multiples que l'esprit humain traverse le plus souvent avant d'arriver à la vérité. Et au milieu de tous ces changements de doctrines, de tous ces débris du passé, elle nous montre une chose qui a toujours survécu : ce sont les faits expérimentaux, constatés par l'observation.

C'est là, messieurs, la plus haute utilité de l'histoire de notre science. En nous dévoilant la cause des erreurs de nos devanciers, elle nous apprend à les éviter ; elle nous apprend à distinguer le vrai du faux, ce qui est démontré de ce qui est hypothétique ; et c'est ainsi qu'elle nous sert de boussole, au milieu des écueils semés sur notre passage.

L'histoire plaît toujours, a dit un ancien, de quelque manière qu'on la raconte : *Historia, quoquo modo dicta, delectat.* Mais ceux qui n'y voient qu'une satisfaction pour leur curiosité en méconnaissent la portée. Laissez-moi croire, messieurs, que vous y avez vu autre chose. L'assiduité avec laquelle vous avez suivi ces conférences prouve que vous venez y chercher, non une distraction passagère, mais une instruction utile et durable.

Lorsqu'il y a quelques mois, sur l'initiative de mon collègue et ami M. Verneuil, nous avons conçu le projet d'exciter parmi vous le goût des études historiques, nous avons reçu de toutes parts de précieux encouragements. Pourtant, quelques-uns nous disaient : Y songez-vous ? Les jeunes gens ont déjà à parcourir un programme bien assez vaste. Ne craignez-vous pas qu'une branche d'études toute nouvelle pour eux, et sur laquelle ils ne doivent pas être interrogés dans leurs examens, les trouve indifférent ?

Si nous l'avions craint, messieurs, nous n'aurions pas commencé. Mais certes, le succès de notre entreprise a dépassé nos espérances. Les conférences se sont succédé pendant près de quatre mois, et le zèle de l'auditoire ne s'est pas refroidi. En mon nom et au nom de mes collègues, je vous en remercie. Par votre approbation, ce qui n'était d'abord qu'un essai deviendra, je l'espère, quelque chose de durable, et vous aurez assuré le maintien d'une nature d'enseignement dont l'absence constituait jusqu'ici, dans l'École de médecine de Paris, une fâcheuse lacune.

Et puisque c'est à moi qu'est échu l'honneur de porter le dernier la parole dans cette session, je crois être l'interprète du sentiment général, en remerciant publiquement, en votre nom comme au mien, les deux hommes à qui ce progrès est dû : M. Verneuil, qui en a conçu le plan, et M. le doyen, qui a libéralement mis à notre disposition les moyens de l'exécuter.

Paris. — Imprimerie de E. Martinet, rue Mignon, 2.

Extrait des Conférences historiques de Médecine et de Chirurgie

Paris. — Imprimerie de E. Martinet, rue Mignon, 2.